

FICHE D'INSCRIPTION 2ème trimestre

Animations sportives municipales

2025-2026

- Renseignement concernant l'adhérent :**

Nom : Prénom :

Date de naissance Tél :

Mail..... Adresse.....

Tarifs : 2ème trimestre		Abonnement trimestriel Commune	Abonnement trimestriel Hors commune	Curiste (La cure)
Formule 1	Gym Dynamique + Wellness	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 15 €
Formule 2	Gym Douce + Wellness	<input type="checkbox"/> 10 €	<input type="checkbox"/> 15 €	<input type="checkbox"/> 15 €
Formule 3	Activités de Pleine Nature	<input type="checkbox"/> 40 €	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 15 €
Formule 4	Pack-Sport Gym Dynamique/Douce/Wellness + Activités de Pleine Nature	<input type="checkbox"/> 50€	<input type="checkbox"/> 65 €	<input type="checkbox"/> 15 €
Formule 5	Tarif à la séance : Gym Dynamique/Douce/ Wellness Activités de Pleine Nature	<input type="checkbox"/> 5 €	<input type="checkbox"/> 5 €	<input type="checkbox"/> 5 €

Traitements : Allergies :

Personne à contacter : Tél :

- Règlement intérieur :**

- ✓ Autorise n'autorise pas la collectivité du Boulou à utiliser mon image.
- ✓ Autorise n'autorise pas la collectivité du Boulou et l'éducateur sportif à prendre toutes mesures qu'ils jugeraient utiles en cas de besoins de soins urgents.
- ✓ **Attestation de responsabilité civile obligatoire**
- ✓ **Assurance individuelle accident couvrant la pratique sportive conseillée.**
- ✓ En cas de blessures ou accident pendant une séance la collectivité du Boulou et l'éducateur sportif ne peuvent être tenus responsables.
- ✓ L'adhérent s'engage à remplir le questionnaire de santé lors de l'inscription et à fournir un certificat médical de moins de 3 mois, si le questionnaire de santé le préconise, dans le mois qui suit l'inscription.
- ✓ La Collectivité du Boulou ne procédera à aucun remboursement en cours de saison.
- ✓ L'adhérent s'engage à prévenir la collectivité du Boulou et l'éducateur sportif en cas de problèmes physiques ou de santé survenant pendant la saison.
- ✓ L'adhérent s'engage à respecter les consignes de sécurité données par l'éducateur sportif.
- ✓ Les séances ont lieu par tous les temps sauf conditions dangereuses (orages, tempête, canicule...) et les horaires/jours peuvent être modifiés en fonction.
- ✓ L'adhérent quittant volontairement le groupe pendant la séance, assume sa propre responsabilité, dégageant celle de la collectivité et celle de l'éducateur sportif.
- ✓ L'adhérent s'engage à garer correctement son véhicule afin qu'il ne gêne pas sachant que la collectivité du Boulou ne pourra pas être tenue responsable en cas de vol ou détérioration.

Fait à.....le.....

Signature :